LES PROGRAMMES DE L’ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CULTUEL SONT ANTINOMIQUES D’UN ENSEIGNEMENT LAÏQUE ET NEUTRE DU FAIT RELIGIEUX. CELUI-CI DOIT ÊTRE L’APANAGE DE L’ÉTAT

\* LE RECTORAT DE STRASBOURG N’A PAS RESPECTÉ LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ.

Les cultes reconnus ont rédigé une présentation des cours de religion en introduction à la présentation des programmes proposés. Au secondaire, en 2011, le rectorat de Strasbourg avait demandé aux chefs d’établissement de prendre en charge la distribution de ce document aux élèves et parents (voir le document en annexe). Ce document était ouvertement prosélyte et inscrivait le cours de religion dans le « riche héritage de la tradition judéo- chrétienne ». Il inscrivait aussi cet enseignement « dans le socle commun de connaissances et de compétence », ce qui constitue une contre vérité. Le socle commun définit les matières d’enseignement de l’éducation nationale laïque et l’enseignement de religion n’appartient pas à ce socle, il est sous l’entière responsabilité des cultes reconnus.

A l’élémentaire, le rectorat de Strasbourg avait toléré que les cultes fassent distribuer, par l’intermédiaire de directeurs d’écoles, des appels prosélytes en faveur du cours de religion (voir les documents en annexe).

La protestation des syndicats et d’associations laïques semble avoir mis fin à ces pratiques rectorales qui bafouaient l’obligation de neutralité du système public d’enseignement.

Les parents peuvent avoir accès à ces document tant à l’élémentaire qu’au secondaire sur le site du rectorat de Strasbourg. Sur ce point, le principe de neutralité de l’Etat est respecté.

Des problèmes demeurent cependant avec les circulaires du rectorat de Strasbourg (le recteur de Nancy-Metz ne fait plus de circulaires).

A l’élémentaire, dans sa circulaire pour l’année scolaire 2015/2016, le rectorat de Strasbourg, sans totalement répondre aux demandes des organisations laïques d’appliquer strictement son devoir de neutralité, a fait un pas en ce sens. La circulaire fait référence à la liberté de de conscience en indiquant, pour la première fois, que « la modification des choix exprimés par les parents doit être favorablement accueillie à tout moment de la scolarité… ». Cette disposition figure également sur la fiche « Eléments d’inscription à l’école élémentaire » remise aux parents d’élèves (bien que sa formulation ne soit pas pleinement conforme à la circulaire La Chambre.)

La circulaire pour l’élémentaire a évolué dans le sens d’un meilleur respect du principe de neutralité. Il subsiste encore quelques points à améliorer.

Nous n’avons pas encore (10 juin 2015) les documents concernant le secondaire. L’an dernier de nombreux éléments de la circulaire restaient prosélytes en faveur des cultes et/ou ne respectaient pas la circulaire La Chambre.

\* LES PROGRAMMES D’ENSEIGNEMENT RELIGIEUX SONT TRES DISPARATES.

 LES PROTESTANTS ONT FAIT UN EFFORT POUR ALLER, DE CYCLE EN CYCLE, VERS UN ENSEIGNEMENT DE TYPE CULTUREL**.**

* A l’élémentaire, l’accent est mis sur la bible et les évangiles « *les récits fondamentaux des deux testaments.»* Des aspects inter-religieux sont abordés ainsi que des aspects éthiques mais « *dans le fil des traditions bibliques et humanistes* » afin que l’enfant « *découvre que les traditions religieuses sont porteuses de règles de vie et de valeurs*. »

Un oubli, au cours de l’Histoire, les « lumières » ont fait plus pour les valeurs démocratiques que les religions, qui quand elles étaient religions d’État, ont été porteuses d’intolérance.

La fusion des traditions humanistes avec les traditions bibliques laisse perplexe. L’ancien testament met en jeu un Dieu qui exige beaucoup et qui punit de même, sans états d’âme.

* Au secondaire, le programme s’inscrit toujours dans la tradition biblique mais se développe vers une approche de plus en plus culturelle et éthique.

Cependant il subsiste quelques éléments qui détonnent comme dans le programme de seconde le chapitre « *Créé à l’image de Dieu, je suis un être parlant, des projets pleins la tête* ». Les non-croyants seront, à tout le moins désorientés, d’apprendre qu’ils ont été « *créés* » et ce à « *à l’image de Dieu*» et que c’est pour cette raison qu’ils parlent et pensent… L’évolution des espèces qui inclut l’Homme s’en trouve fort malmenée.

* Conclusion.

Il y a une évidente volonté de ne pas se limiter aux dogmes et rites de la religion protestante (ceux-ci restent évidemment présents). Mais cette volonté s’exprime surtout au secondaire. A l’élémentaire, le jeune enfant, malléable, reçoit beaucoup d’informations centrées sur les mythes fondateurs du christianisme. ***Ce n’est pas du prosélytisme, mais cette orientation est antinomique avec un enseignement laïque et neutre du fait religieux.***

LES CATHOLIQUES RESTENT PROFONDEMENT PROSELYTES, PARTICULIEREMENT À L’ELEMENTAIRE ET AU COLLEGE.

* A l’élémentaire.

Plus l’enfant est jeune CP-CE1 (mais aussi CE2-CM1), plus le programme est centré sur la « *découverte* » et la « *recherche* »…de Dieu, à travers les récits bibliques.

Pas question de neutralité, le programme prive l’enfant de tout regard critique sur les mythes bibliques et l’invite à rencontrer, lui même, Dieu… Quel qualificatif donner à ce programme, sinon celui d’endoctrinement ?

Au CM2, les élèves sont invités à chercher et formuler  « *des réponses aux grandes questions de la vie*». Vaste programme en CM2, mais on devine qu’ils devront s’inspirer des années précédentes où ils ont cherché et découvert Dieu.

La « Communauté de paroisses -Holtzheim, Eckbolsheim, Wolfisheim, Hangenbieten » a d’ailleurs bien compris comment traduire clairement le programme de l’élémentaire.

6/7 ans : « *on fait goûter à l’enfant des expériences savoureuses de Dieu*. »

8/9 ans : « *Les enfants se mettent en route avec des personnages qui sont entrés en dialogue avec Dieu ou qui ont vécu une aventure personnelle avec Jésus. »*

10 ans : « *Les enfants procèdent à des enquêtes ludiques à travers des éléments majeurs de la mémoire des croyants*».

Nul doute que ces éléments majeurs ne seront pas étrangers aux « expériences savoureuses de Dieu » et aux « aventures personnelles avec Jésus. »

* Au secondaire.

L’embrigadement idéologique est moins prégnant, mais il reste très fort au collège.

En 6e, on retrouve la référence à « *se mettre en route*», à l’appel au « *peuple en marche*» (Moïse),  à « *l’appel qui fait bouger*» (Noël) avec « *La Bible, une boussole pour se repérer*. »

En 5e, dans la lignée des appels de la 6e à se mettre en mouvement, l’élève est appelé à devenir un « *explorateur de vie et de sens*» en participant à Noël à « *la fête des explorateurs de l’Homme et de Dieu*… »

En 4e, des questions éthiques et sociétales sont abordées. Mais un chapitre pose particulièrement problème intitulé « *La création, la science et la foi*». On ne connaît pas son contenu, mais les thèmes précédents appellent à la plus grande

prudence.

En 3e, les thèmes directement religieux s’estompent au profit de thèmes plus neutres, éthiques et existentiels.

Au lycée, les thèmes deviennent plus neutres, centrés sur les questions interreligieuses, existentielles, éthiques.

* Conclusion : ***De l’élémentaire au collège, quand les élèves sont encore jeunes et malléables, le programme catholique est ouvertement orienté vers une approche doctrinale de la religion catholique***. ***Il est aux antipodes d’un enseignement laïque du fait religieux.***

LES JUIFS CENTRENT LEUR PROGRAMME SUR LES TEXTES FONDATEURS ET L’EXISTENCE DE L’ÉTAT D’ISRAËL.

Nous n’avons pas le programme de l’élémentaire.

Au collège : le programme comporte une approche de la Thora, du Talmud, de la littérature rabbinique. Il définit le judaïsme et les principes de la foi ainsi que « L’idée de Dieu ».

On notera la différence avec le programme catholique qui insinue les dogmes et mythes dans la conscience des élèves. Le programme juif parle de « l’Idée » de Dieu.

Mais il aborde des problèmes politiques avec Israël et « *la dimension juive du temps et de l’espace*».

Au lycée : le programme porte sur les éléments culturels juifs, le problème de l’antisémitisme, les évènements historiques des XIX-XXe siècle avec la Shoah mais aussi des évènements qui touchent au politique comme le sionisme et la création de l’État d’Israël. En terminale les problèmes éthiques sont abordés.

Conclusion. : Ce programme informe sur les éléments fondamentaux du judaïsme mais il comporte des éléments porteurs de dissensions politiques. ***En ce sens, il ne correspond pas non plus à un enseignement laïque et neutre du fait religieux.***

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Quoiqu’en disent les cultes reconnus, les programmes de ces différents cultes restent plus ou moins confessionnels. Ils restent fondamentalement liés à la volonté d’amener les élèves, et particulièrement les plus jeunes, dans le giron des religions respectives.

C’est pour cela que ces cultes tiennent à garder leurs privilèges archaïques en matière d’enseignement religieux à l’École publique en Alsace et Moselle. C’est pour cela qu’ils s’obstinent à refuser aux parents et élèves leur plein droit au principe de liberté de conscience en refusant que cet enseignement devienne optionnel.

Par ce refus, ils exercent, sur les parents et élèves, une pression qu’ils revendiquent haut et fort. Celle-ci est relayée dans les campagnes par un environnement traditionnaliste et conservateur.

Par cette pression ils montrent à quel point ils méprisent les valeurs auxquelles ils se réfèrent publiquement.

Il est temps que les responsables politiques qui se réfèrent aux principes constitutionnels dont les principes de laïcité, de liberté de conscience, d’égalité et de neutralité, oeuvrent pour rendre optionnel l’enseignement religieux à l’école publique en Alsace et Moselle en suivant les recommandations de l’Observatoire de la laïcité.

Pour Laïcité d’Accord

Claude Hollé juin 2015.